

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Dunière sur Eyrieux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard Brosse, Maire de la commune de Dunière sur Eyrieux.

Date de convocation : 09.05.2017

PRESENTS : G.BROSSE, J.CANOSI, D.BOISSEL, C.FANGET, I.ICARD, P.MARCOUX, J.MAWART M. PALIX, S.ROZMANOWSKI, A.VALETTE,

SECRETAIRE DE SÉANCE : A.VALETTE

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 11 avril 2017

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal a été transmis à chacun des Conseillers Municipaux pour lecture et avis. Aucune autre observation n'étant faite, il est procédé au vote en Conseil Municipal :

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Délibération portant sur l'aliénation de parcelles

Monsieur Le Maire rappelle au conseil que les parcelles de terrain cadastrées B481 et B501 ont été incorporées au domaine privé de la commune par délibération en date du 14 mars 2017.

La publicité foncière a été faite courant avril auprès du service des hypothèques,

Considérant que l'aliénation du bien ne nécessite pas l'avis préalable des domaines,

Considérant que la commune est bénéficiaire d'une promesse d'achat portant sur ces parcelles,

Considérant que cet immeuble constitue un péril pour la sécurité du voisinage,

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal, que dans ces conditions, il y a lieu de procéder à son aliénation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'aliéner les parcelles B481 et B501 pour la somme de 1 000 €,
- Demande à ce que soit intégrée dans l'acte de vente une clause de réalisation de travaux de mise en sécurité du bâtiment dans un délai de 2 ans,
- Autorise Monsieur Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble,

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Délibération portant sur la modification de la rémunération des agents non titulaires

Le Maire propose au conseil municipal de modifier la rémunération des agents non titulaires de la catégorie C qui travaillent à la commune.

Il explique que, indépendamment de l'évolution du SMIC, il revient à la collectivité de décider de l'alignement des salaires des agents non titulaires sur les salaires des agents titulaires, pour une même catégorie donnée.

Le Maire propose au conseil municipal d'appliquer un ajustement des salaires des agents non titulaires. Les agents non titulaires de la catégorie C percevront une rémunération calculée par référence à l'indice brut en vigueur et bénéficieront de l'avancement d'échelon en fonction de leur ancienneté au même titre que les agents titulaires de la catégorie C.

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. Débat sur le PADD

ANNULÉ

5. Questions diverses

Ont été évoqués :

- La demande d'administrés d'interdire la circulation des quads sur la route des Combes, interdiction qui sera formalisée par un arrêté municipal
- Le commencement des travaux pour l'aménagement piétons sur la RD120 le lundi 29 mai,
- Un point sur le SIVU des Ecoles du Riouvel :
 - o Opportunité d'une modification des horaires des TAPS à la rentrée 2017-2018 en rapport avec les dernières élections,
 - o Coût du transport scolaire à charge SIVU dans le cas d'une modification des horaires des TAPS,